

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien de la forêt soumise à l'O.N.F. et non soumise. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

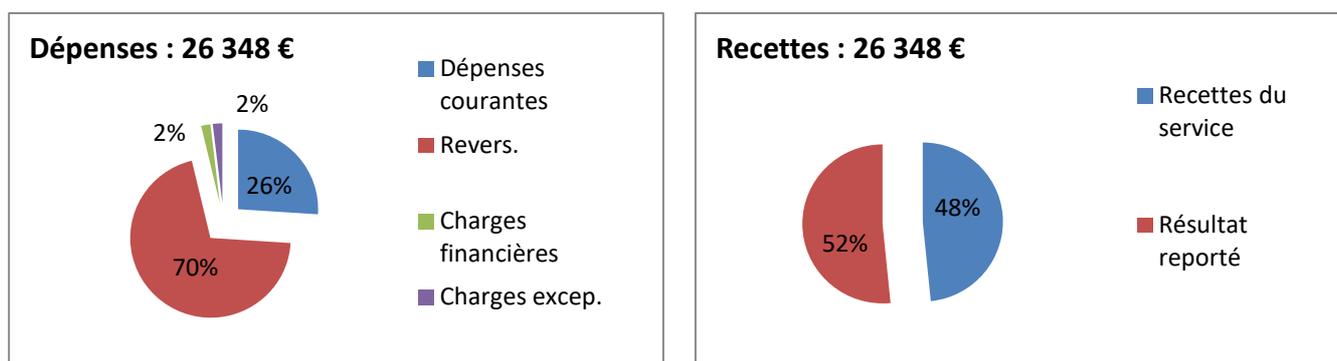
| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-------------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| Dépenses courantes | 6 850 € | Recettes du service | 12 760 € |
| Revers. excédent au budget communal | 18 498 € | Résultat reporté | 13 588 € |
| Charges financières | 500 € | | |
| Charges exceptionnelles | 500 € | | |
| Total général | 26 348 € | Total général | 26 348 € |

L'échange de terrains prévu avec Nids des Vosges doit se concrétiser cette année et le scolyte s'étant installé dans certaines parcelles concernées, l'estimation financière de l'échange s'est inversée et c'est à Nids des Vosges de combler la différence.

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

c) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien de la forêt effectué par l'O.N.F et les services communaux, les frais de garderie de l'O.N.F. et les taxes foncières (= Dépenses courantes du tableau) et le reversement de l'excédent du budget au budget communal (= Revers. excédent au budget communal).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, des concessions d'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse (= Recettes du service).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

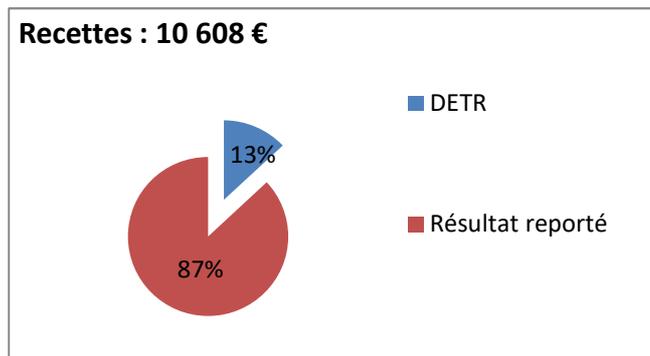
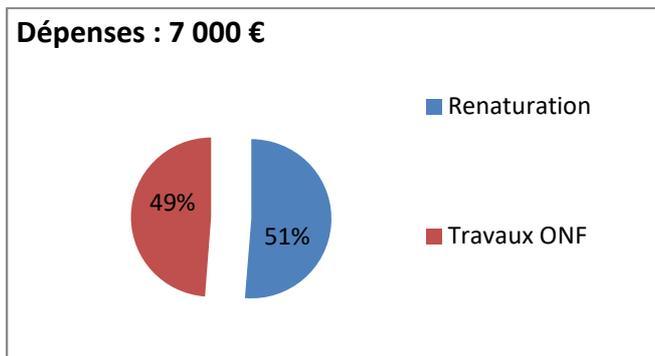
Les dépenses d'investissement 2021 sont essentiellement les travaux prévus par l'O.N.F.

b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|----------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------|
| Renaturation parcelle 14 | 3 970 € | D.E.T.R. renaturation | 1 588 € |
| Travaux O.N.F. (fin 2020 + 2021) | 3 030 € | Résultat reporté | 10 608 € |
| Total général | 7 000 € | Total général | 12 196 € |

COMMUNE DE CHAMPDRAY BUDGET BOIS ET FORETS

c) Prévisions dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

En raison de la pandémie de Covid 19, le budget 2020 a été voté le 24 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien de la forêt soumise à l'O.N.F et non soumise. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

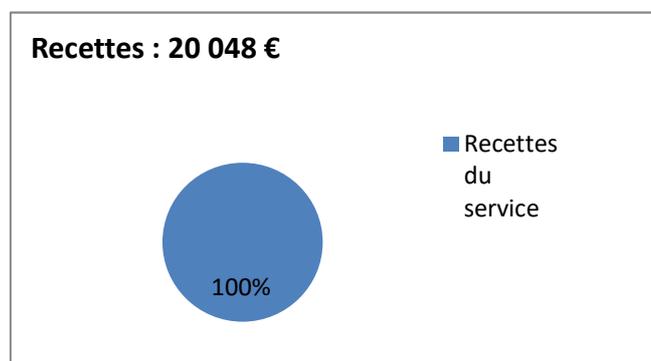
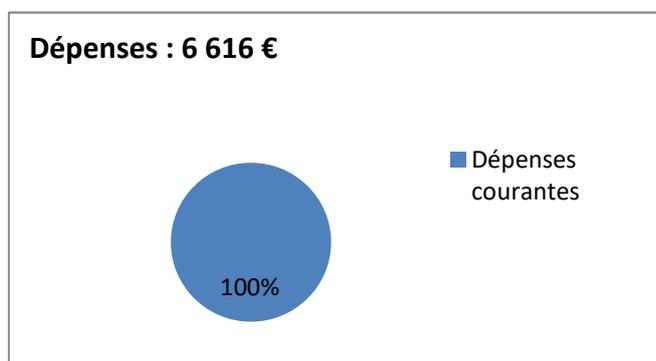
Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|----------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| Dépenses courantes | 6 616 € | Recettes du service | 20 048 € |
| Total général | 6 616 € | Total général | 20 048 € |

c) Dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien de la forêt effectué par l'O.N.F et les services communaux, les frais de garderie de l'O.N.F. et les taxes foncières (= Dépenses courantes du tableau) et le reversement de l'excédent du budget au budget communal (= Revers. excédent au budget communal).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET BOIS ET FORETS

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, des concessions d'occupation du domaine public et de la location des droits de chasse (= Recettes du service).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

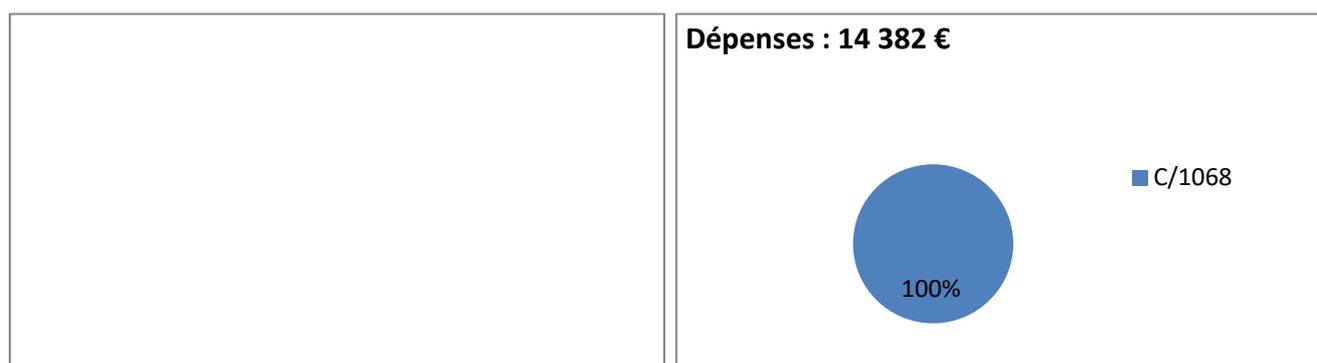
a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|----------------------|---------|--|-----------------|
| | | Excéd. de foncion. capitalisé (C/1068) | 14 382 € |
| Total général | | Total général | 14 382 € |

c) Dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

C.C.A.S

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY n'est concerné que par la section de fonctionnement.

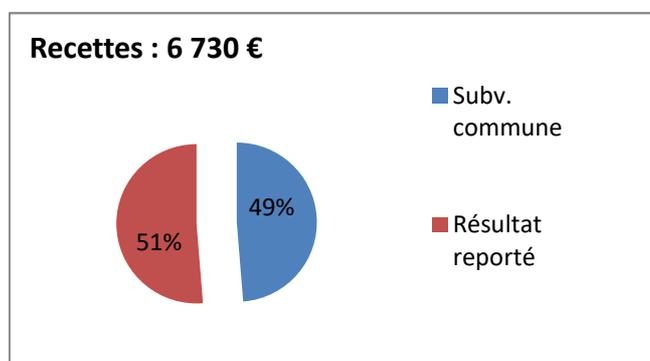
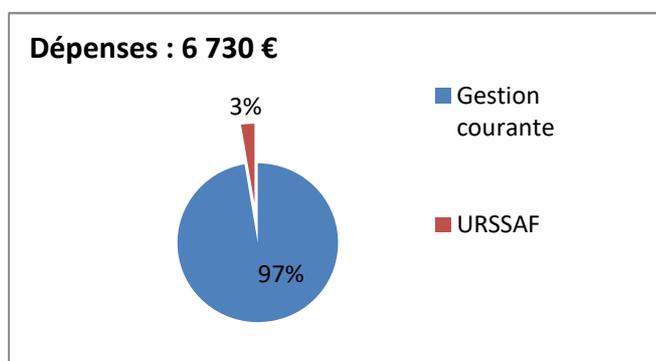
Les activités de fin d'année sont prévues à l'instar des années précédentes avec la sortie de l'état d'urgence sanitaire

Les dépenses concernent les activités de fin d'année avec les repas/colis offerts aux habitants de plus de 65 ans et le spectacle de Saint Nicolas où les enfants de CHAMPDRAY de 0 à 11 ans sont invités individuellement mais ouvert à tous. Une somme est inscrite pour une nouvelle activité en 2021 en remplacement du montant attribué pour distribution de briquettes au plus de 65 ans.

a) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Dépenses courantes | 6 550 € | Subvention de la commune | 3 280 € |
| Dépenses de personnel (URSSAF AT) | 180 € | Résultat reporté | 3 450 € |
| Total général | 6 730 € | Total général | 6 730 € |

b) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

C.C.A.S

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

En raison de la pandémie de Covid 19, le budget primitif 2020 a été voté le 24 juillet 2020 par le C.C.A.S.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

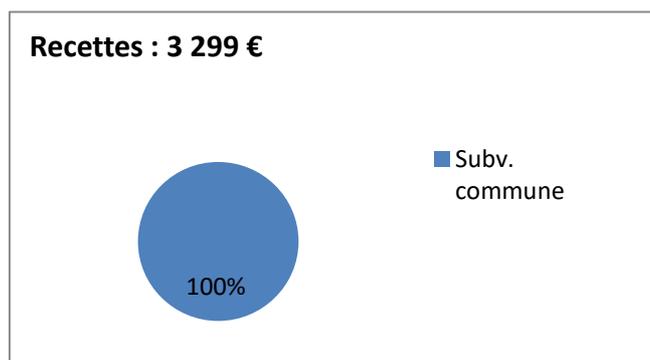
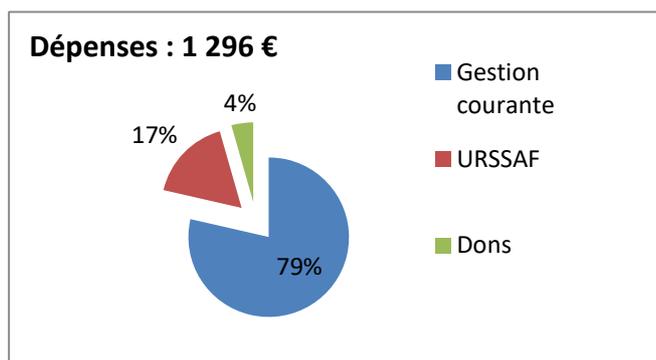
Le Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY n'est concerné que par la section de fonctionnement.

En cette année exceptionnelle, les dépenses concernent les activités de fin d'année avec les colis offerts aux habitants de plus de 65 ans et les livres offerts aux enfants de CHAMPDRAY de 0 à 11 ans ainsi qu'un abonnement à la médiathèque de GERARDMER pour les familles intéressées.

a) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| Dépenses courantes | 1 000 € | Subvention de la commune | 3 299 € |
| Dépenses de personnel (URSSAF AT) | 240 € | | |
| Autres dépenses | 56 € | | |
| Total général | 1 296 € | Total général | 3 299 € |

b) Dépenses et recettes de fonctionnement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A la date du vote du budget, le 09 avril 2021, certains chiffres sont encore non connus dans la partie recettes de la section de fonctionnement

La crise sanitaire a impacté le budget mais dans une moindre mesure.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses courantes | 69 992 € | Recettes des services | 4 048 € |
| Dépenses de personnel | 58 035 € | Impôts et taxes | 54 441 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 42 812 € | Dotations et participations | 70 713 € |
| Dépenses exceptionnelles | 500 € | Autres recettes de gestion courante | 22 038 € |
| Autres dépenses | 1 523 € | Produits exceptionnels | 150 € |
| Amortissements de travaux | 91 € | Résultat reporté | 567 778 € |
| Virement à la section d'investissement | 113 281 € | | |
| Total général | 286 234 € | Total général | 719 168 € |

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières : intérêts prêts du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité :

La réforme entraînant la suppression progressive de la taxe d'habitation se termine et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales se met en place.

À partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette de taxe d'habitation, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le Département sur leur territoire. C'est pourquoi apparaîtra sur les avis de taxes foncières des habitants le taux est de 35.34% représentant : 25.65 % du Conseil Départemental et 9.69 %, taux communal.

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

concernant les ménages : Taxe sur le foncier bâti : 35.34 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17.50 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.08 %

La prévision de produit de la fiscalité locale s'élève à 54 441 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 58 607 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Pour CHAMPDRAY, après la réalisation de plusieurs opérations importantes (restructuration de la salle des fêtes et aménagement de la cour de la mairie), une certaine pause s'est imposée dans les investissements pour la préparation de nouveau programme, notamment pour l'église où d'importants travaux sont à envisager.

Suite à l'achat d'un terrain où se situe un bâti déjà utilisé par la commune, celui-ci va être remis un état et un garage adjacent va y être construit.

Des terrains classés constructibles dans la carte communale étant en passe d'être vendus, la viabilisation doit être terminée par la commune par l'extension du réseau électrique et téléphonique

La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux va être entreprise en interne et également par des entreprises extérieures.

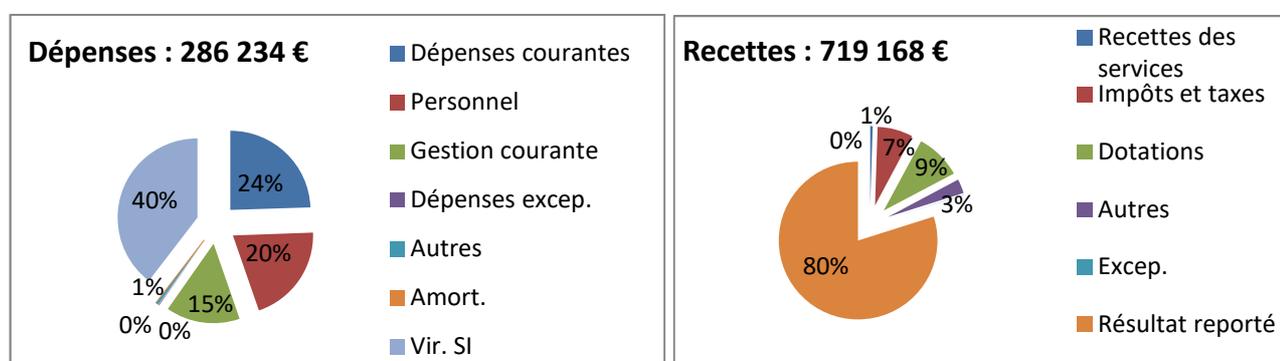
La restauration de la moyenne cloche de l'église est votée depuis 2020 et un aménagement de sécurité est prévu sur le toit.

b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|------------------|--|------------------|
| Remise en état bâtiment existant | 43 000 € | D.E.T.R. remise en état bâtiment existant | 14 073 € |
| Construction d'un garage | 82 000 € | Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068) | 58 767 € |
| Extension de réseaux | 9 300 € | Autres recettes | 250 € |
| Accessibilité bâtiments communaux | 41 660 € | D.E.T.R. accessibilité bâtiments communaux | 13 858 € |
| Moyenne cloche et mise en sécurité toit | 23 600 € | D.E.T.R. moyenne cloche | 7 183 € |
| Autres dépenses | 4 001 € | F.C.T.V.A. | 6 998 € |
| Résultat reporté | 10 940 € | Amortissement des travaux | 91 € |
| | | Virement de la section de fonctionnement | 113 281 € |
| Total général | 214 501 € | Total général | 214 501 € |

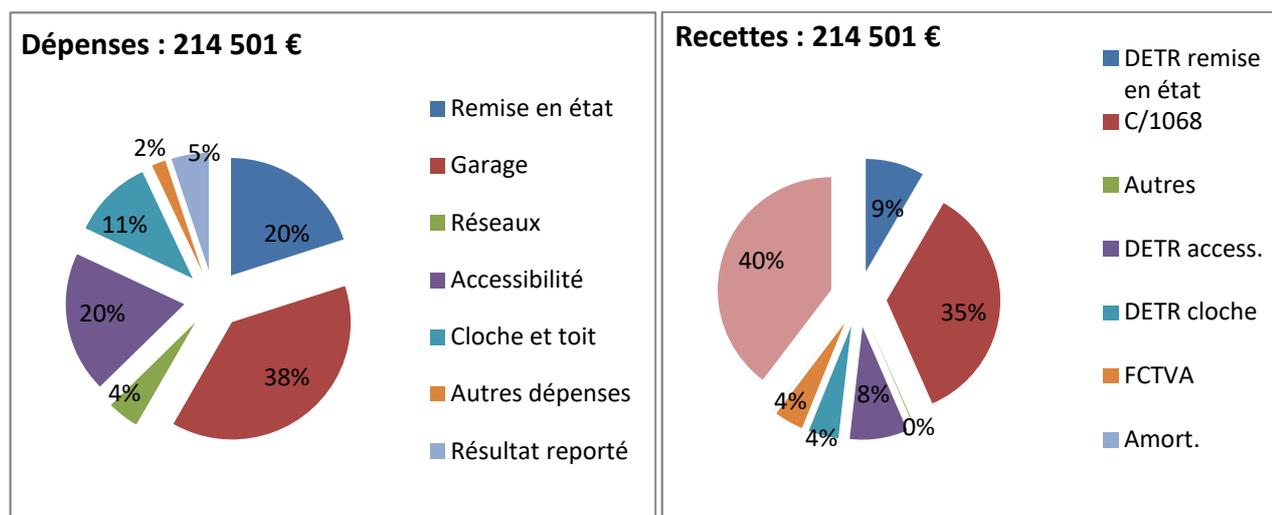
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

b) Recettes et dépenses d'investissement :



c) Principaux ratios :

| Informations financières – ratios | Valeurs |
|---|---------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 934.38 |
| Produits des impositions directes/population (185) | 294.27 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population (185) | 818.32 |
| Dépenses d'équipement brut/population (185) | 754.87 |
| Encours de dette/population (185) | 0.00 |
| DGF/population (185) | 284.07 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 0.3357 |
| Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. | 1.1434 |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 0.9224 |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 0.00 |

d) Etat de la dette :

Plus d'emprunt en cours pour la commune depuis novembre 2020.



COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

En raison de la pandémie de Covid 19, le budget 2020 a été voté le 24 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses courantes | 42 631 € | Recettes des services | 3 049 € |
| Dépenses de personnel | 50 394 € | Impôts et taxes | 67 182 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 35 335 € | Dotations et participations | 80 149 € |
| Dépenses financières : intérêts prêts | 48 € | Autres recettes de gestion courante | 3 691 € |
| Autres dépenses | 1 523 € | Recettes exceptionnelles | 149 € |
| Amortissements de travaux | 91 € | | |
| Dépenses exceptionnelles | 75 € | | |
| Total général | 130 097 € | Total général | 154 220 € |

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

concernant les ménages : Taxe d'habitation : 15.48 %
 Taxe sur le foncier bâti : 9.69 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17.50 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.08 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 48 995 € pour les ménages et 2 441.00 € pour les entreprises.

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 56 543 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

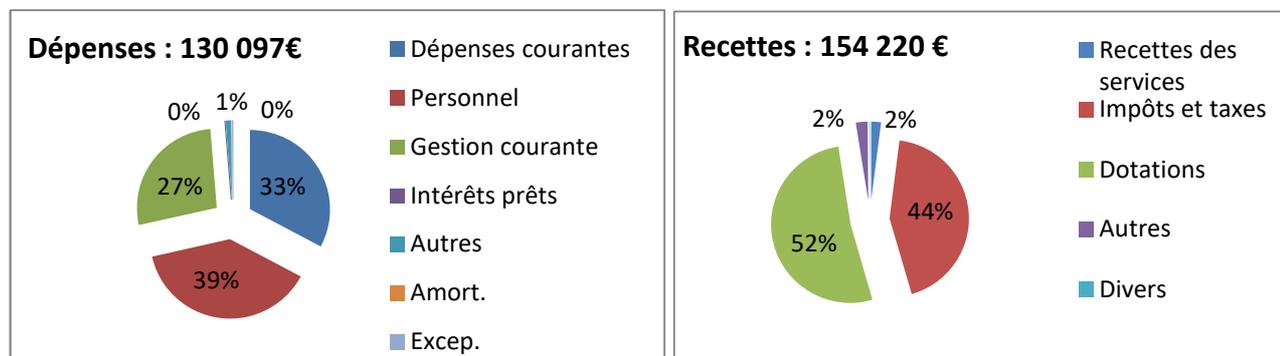
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Dépenses financières : capital des prêts | 9 167 € | F.C.T.V.A. | 4 101 € |
| Accessibilité des bâtiments communaux | 840 € | Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068) | 55 681 € |
| Rénovation des calvaires | 11 940 € | D.E.T.R. rénovation des calvaires | 3 980 € |
| Canalisation de fossés | 27 925 € | Subvention canalisation de fossés | 1 981 € |
| Système assainissement non collectif communal | 6 226 € | Amortissements de travaux | 91 € |
| Autres dépenses (dont panneau affichage et sèches mains salle des fêtes) | 1 960 € | | |
| Total général | 58 058 € | Total général | 65 834 € |

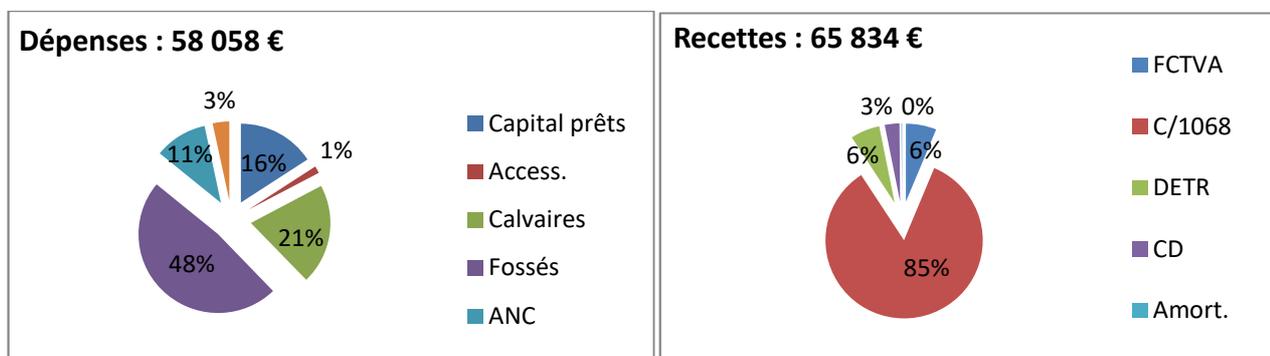
COMMUNE DE CHAMPDRAY

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses d'investissement :



c) Principaux ratios :

| Informations financières – ratios | Valeurs |
|---|---------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 726.28 |
| Produits des impositions directes/population (179) | 285.39 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population (179) | 861.56 |
| Dépenses d'équipement brut/population (179) | 273.13 |
| Encours de dette/population (179) | 0.00 |
| DGF/population (179) | 281.99 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 0.3876 |
| Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. | 0.9024 |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 0.3170 |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 0.00 |

COMMUNE DE CHAMPDRAY

d) Etat de la dette :

| Objet | Somme empruntée | Durée | Taux | Capital restant dû au 31/12/2020 | Capital exercice | Intérêts exercice |
|-----------------------------|------------------------|--------------|-------------|---|-------------------------|--------------------------|
| AMENAGEMENT CENTRE BOURG | 50 000 € | 5 ans | 1.04 € | 0.00 € | 9 166.83 | 47.66 € |



COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les analyses d'eau régulières. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités :

Le budget d'exploitation permet d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

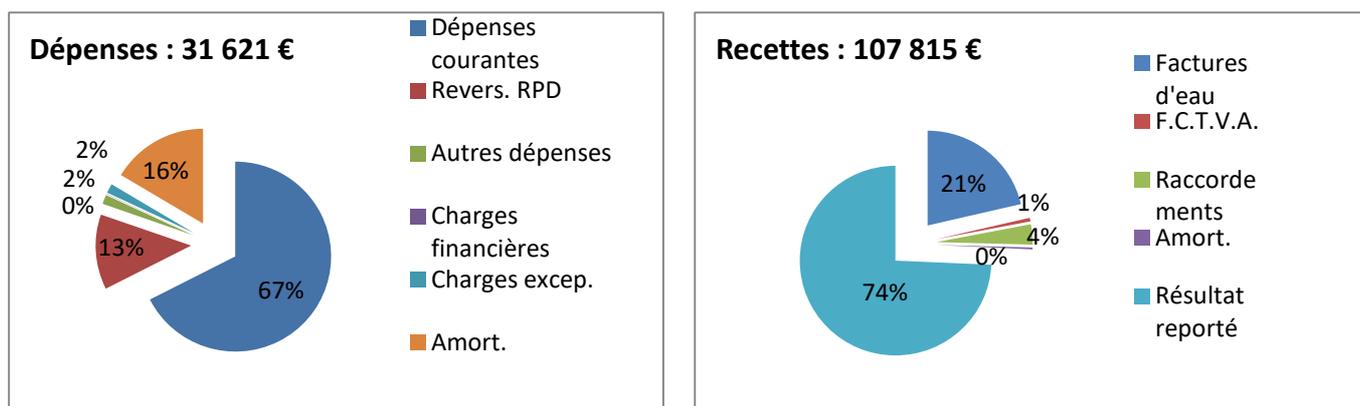
b) Les prévisions de dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------------|
| Dépenses courantes | 21 360 € | Recettes du service (factures d'eau) | 23 000 € |
| Reversement Taxe Pollution | 4 047 € | F.C.T.V.A | 706 € |
| Autres charges de gestion courante | 500 € | Taxes de raccordement | 3 656 € |
| Charges financières | 10 € | Amortissement des subventions | 354 € |
| Charges exceptionnelles | 500 € | Résultat reporté | 80 099 € |
| Amortissements des travaux, études... | 5 204 € | | |
| Total général | 31 621 € | Total général | 107 815 € |

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

c) Prévisions dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par l'entretien des installations d'eau potable, réparations de fuites le cas échéant, les analyses d'eau régulières et les heures du personnel communal reversées au budget principal (= Dépenses courantes du tableau).

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre de la facturation d'eau (= Recettes du service (factures d'eau)).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le programme de changement de vannes de secteur prévu en 2020 reste à réaliser en 2021.

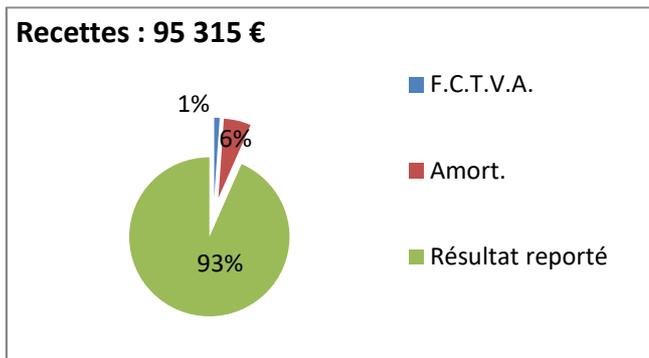
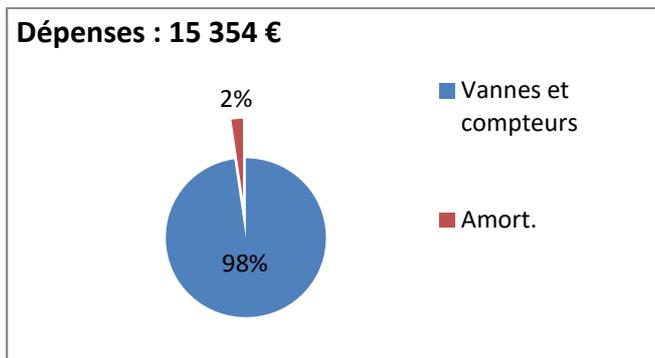
b) Une vue d'ensemble des prévisions de la section d'investissement (sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--|-----------------|---------------------------------------|-----------------|
| Remplacement vannes et compteurs d'eau | 15 000 € | F.C.T.V.A. | 1 058 € |
| Amortissements des subventions | 354 € | Amortissements des travaux, études... | 5 204 € |
| | | Résultat reporté | 89 053 € |
| Total général | 15 354 € | Total général | 95 315 € |

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

c) Prévisions dépenses et recettes d'investissement :



COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

En raison de la pandémie de Covid 19, le budget 2020 a été voté le 24 juillet 2020 par le Conseil Municipal.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les analyses d'eau régulières. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités :

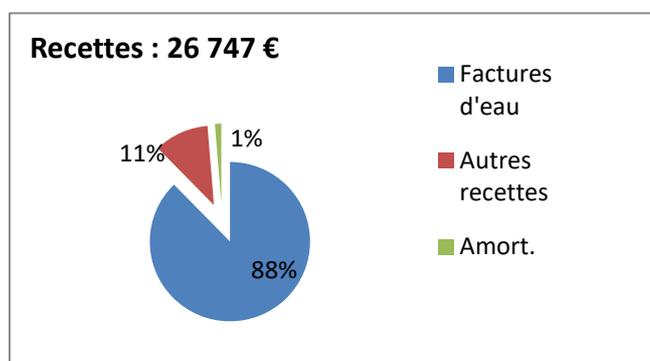
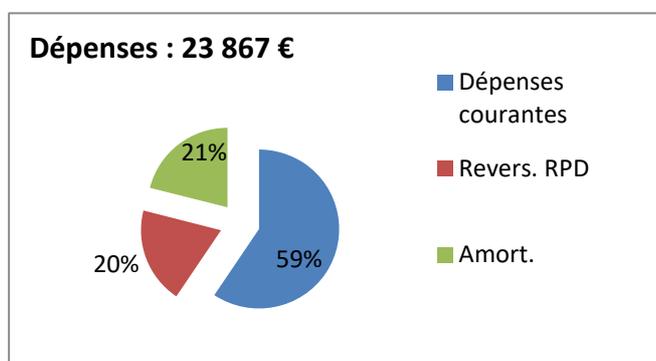
Le budget d'exploitation permet d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| Dépenses courantes | 14 177 € | Recettes du service (factures d'eau) | 23 451 € |
| Reversement Taxe Pollution | 4 671 € | Autres recettes de gestion courante | 2 942 € |
| Amortissements des travaux, études... | 5 019 € | Amortissements des subventions | 354 € |
| Total général | 23 867 € | Total général | 26 747 € |

c) Dépenses et recettes de fonctionnement :



Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par l'entretien des installations d'eau potable, réparations de fuites le cas échéant, les analyses d'eau régulières et les heures du personnel communal reversées au budget principal (= Dépenses courantes du tableau).

COMMUNE DE CHAMPDRAY

BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre de la facturation d'eau (= Recettes du service (factures d'eau)).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--|----------------|---------------------------------------|----------------|
| Opération 500 amélioration qualité eau | 6 450 € | Amortissements des travaux, études... | 5 019 € |
| Amortissements des subventions | 354 € | | |
| Total général | 6 804 € | Total général | 5 019 € |

c) Dépenses et recettes d'investissement :

